

RESEAU ANIMATION JEUNESSE

Cour de la Mairie

67700 MONSWILLER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **RESEAU ANIMATION JEUNESSE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration, le 2 juillet 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La réalité, l'exhaustivité et le correct rattachement à l'exercice des financements accordés à votre association par le biais de l'examen de l'ensemble des conventions et notifications de subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres de l'association appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 17 juillet 2020

Pour la société AUDITORIA
Christophe THIEBAUT
Commissaire aux Comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 738	2 738		
Immobilisations corporelles	51 593	44 769	6 824	8 845
Immobilisations financières	1 200		1 200	1 200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	55 530	47 506	8 024	10 045
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	9 015		9 015	6 528
Autres	38 491		38 491	27 120
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	40 234		40 234	33 277
Caisse	640		640	883
TOTAL ACTIF CIRCULANT	88 380		88 380	67 808
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 713		6 713	14
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	6 713		6 713	14
TOTAL GENERAL	150 623	47 506	103 117	77 867
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 000	3 000
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	23 999	3 816
Report à nouveau	-5 953	-9 770
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	21 046	-2 953
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	13 336	5 824
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	34 382	2 871
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 782	28 993
FONDS DEDIES	15 000	5 000
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		17
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 826	8 516
Autres	15 926	27 450
TOTAL DETTES	25 753	35 983
Produits constatés d'avance	10 200	5 020
TOTAL GENERAL	103 117	77 867

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

35 953

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	98 342	29,73	109 648	32,00	-11 305	-10,31
Subventions d'exploitation	231 235	69,92	231 732	67,64	-497	-0,21
Reprises et Transferts de charge	14 685	4,44	518	0,15	14 167	NS
Cotisations	1 154	0,35	1 235	0,36	-81	-6,56
Autres produits	13		27	0,01	-14	-50,97
Produits d'exploitation	345 430	104,44	343 160	100,16	2 270	0,66
Autres achats non stockés et charges externes	146 327	44,24	147 243	42,98	-916	-0,62
Impôts et taxes	2 206	0,67	2 347	0,69	-141	-6,01
Salaires et Traitements	115 843	35,03	126 268	36,85	-10 425	-8,26
Charges sociales	45 996	13,91	52 836	15,42	-6 840	-12,95
Amortissements et provisions	3 227	0,98	7 200	2,10	-3 973	-55,18
Autres charges	7		30	0,01	-23	-77,13
Charges d'exploitation	313 606	94,82	335 924	98,05	-22 319	-6,64
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 824	9,62	7 235	2,11	24 588	339,83
Produits financiers	264	0,08	227	0,07	37	16,31
Résultat financier	264	0,08	227	0,07	37	16,31
RESULTAT COURANT	32 087	9,70	7 462	2,18	24 625	330,00
Produits exceptionnels	5 016	1,52	2 134	0,62	2 881	135,01
Charges exceptionnelles	3 104	0,94	780	0,23	2 324	297,95
Résultat exceptionnel	1 912	0,58	1 354	0,40	557	41,17
Engagements à réaliser	10 000	3,02	5 000	1,46	5 000	100,00
EXCEDENT OU DEFICIT	23 999	7,26	3 816	1,11	20 183	528,84

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RÉSEAU ANIMATION JEUNES (RAJ)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 103 117 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 23 999 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,73 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Départ du Directeur Mr Urbes Fabien le 24/09/2019. Le poste de directeur a ensuite été vacant pendant tout le dernier trimestre.

Suite au départ de Mr Urbes et à l'absence d'un animateur pendant deux mois, il y a eu peu d'activité au dernier trimestre ce qui a engendré deux variations majeures sur les comptes :

- Diminution des achats de prestations d'animation (604100) de 11 647 euros par rapport à 2018
- Diminution des recettes de prestation d'animation (706100) de 15 583 euros par rapport à 2018

De plus cela a aussi fait diminuer significativement la masse salariale de 16 725 euros par rapport à 2018.

Enfin, Mr Urbes ayant démissionné de son poste, son indemnité de fin de carrière qui avait été provisionnée dans les comptes depuis son embauche a été reprise soit un produit exceptionnel de 11 211 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 738			2 738
Immobilisations incorporelles	2 738			2 738
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 999			6 999
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 957			4 957
- Matériel de transport	28 529			28 529
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 091	1 206		9 297
- Emballages récupérables et divers	1 810			1 810
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	50 387	1 206		51 593
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 200			1 200
Immobilisations financières	1 200			1 200
ACTIF IMMOBILISE	54 325	1 206		55 530

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 206		1 206
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 206		1 206
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 738			2 738
Immobilisations incorporelles	2 738			2 738
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 370	1 375		4 745
- Installations générales, agencements aménagement divers	2 640	259		2 899
- Matériel de transport	28 529			28 529
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 404	1 382		6 786
- Emballages récupérables et divers	1 599	211		1 810
Immobilisations corporelles	41 542	3 227		44 769
ACTIF IMMOBILISE	44 279	3 227		47 506

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 55 419 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 200		1 200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	38 491	38 491	
Charges constatées d'avance	6 713	6 713	
Total	55 419	54 219	1 200
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Refacturation ES	523
Vacaf 2e semestre	600
Solde Avance Tresor president 2017	29
Total	1 152

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 000				3 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-9 770	3 816			-5 953
Excédent ou déficit de l'exercice	3 816	-3 816	23 999		23 999
Situation nette	-2 953		23 999		21 046
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 824		7 512		13 336
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	2 871		31 511		34 382

Subventions amortissables

	Montant à l'origine	Amts Exercice	Cumul Amt	Valeurs nettes
Matériel informatique	12 000	1 366	7 541	4 459
Region Projet Fabrik	8 878			8 878
TOTAL	20 878	1 366	7 541	13 337

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	28 993		11 211		17 782
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	28 993		11 211		17 782
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			11 211		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 35 953 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 826	9 826		
Dettes fiscales et sociales	15 699	15 699		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	228	228		
Produits constatés d'avance	10 200	10 200		
Total	35 953	35 953		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 042
Dettes provis. pr congés à payer	4 105
Charges sociales s/congés à payer	1 954
Divers - charges à payer	188
Total	9 289

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Compagnons des jours heureux	3 000		
Compagnons des jours heureux	3 700		
Ovh Cloud	13		
Total	6 713		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Acomptes Sejours Ski	9 200		
Caf Sejour Ski	1 000		
Total	10 200		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 104	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 649
Subventions d'investissement virées au résultat		1 367
TOTAL	3 104	5 016

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - o La dépréciation des stocks ;
 - o Les impôts différés actifs ;
 - o L'estimation des passifs ;
 - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés	1		1	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	1	2	2

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 17 782 euro

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 17 782 euro